

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY,
M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET,
Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUEAU, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

3

MOBILITE : Projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'aire avignonnaise - Approbation de la convention d'étude d'élaboration du dossier de demande de statut SERM, de la convention d'étude SERM de l'étoile ferroviaire avignonnaise et de la convention de partenariat pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin de vie d'Avignon

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 définit les services express régionaux métropolitains (SERM) comme une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire.

Le SERM vise une amélioration de la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines, la réduction de la pollution de l'air, la lutte contre l'autosolisme, le désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains, une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, et la décarbonation des mobilités.

Depuis 2023, la ville d'Avignon, le Grand Avignon et d'autres partenaires ont étudié les contours d'un projet SERM du bassin de vie d'Avignon et de ses 715 000 habitants. Cette démarche a abouti début 2024 au dépôt auprès des services de l'État d'un dossier de candidature dit « dossier minute » par la Région Sud, la Ville d'Avignon, le Grand Avignon, les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard, et la Région Occitanie. Ce « dossier minute » présente l'ambition du projet, les acteurs locaux mobilisés, le périmètre concerné et les grandes orientations stratégiques.

Étude d'élaboration du dossier de synthèse du projet de SERM de l'aire avignonnaise

Sur la base du dossier minute déposé, le ministre des transports a annoncé la labellisation du projet de SERM avignonnais le 4 juillet 2024, invitant l'ensemble des partenaires à poursuivre les travaux d'élaboration du projet en vue de l'obtention du statut par arrêté. Cette décision sera prise sur la base d'un dossier approfondi dit « dossier de synthèse », qui devra préciser les objectifs, la feuille de route pour les atteindre, le plan de financement ainsi que la gouvernance du projet.

L'élaboration de ce dossier de synthèse s'appuie sur deux phases d'études spécifiques : Une phase préparatoire, ayant débuté le 17 décembre 2024 et d'une durée de 6,5 mois, a été confiée au bureau d'étude Transitec par la Région Sud, en sa qualité de cheffe de file de l'intermodalité, et le financement a été avancé par la Région. Cette étude vise à :

- Établir un diagnostic partagé des mobilités du territoire,
- Construire trois scénarios d'offre de services contrastés d'évolution de l'offre de mobilité multimodale à l'horizon SERM,
- Préparer la phase de consolidation.

Une phase de consolidation, d'une durée de 9 mois et devant débuter au second semestre 2025, étudiera les 3 scénarios proposés en phase préparatoire, aboutissant à un schéma d'ensemble proposé au dossier de synthèse. Ce schéma d'ensemble permettra :

- La consolidation d'un schéma d'ensemble d'évolution de l'offre de mobilités, comprenant des analyses de prévision de trafic et un phasage de mise en œuvre,
- L'élaboration d'un schéma de gouvernance adapté au format mis en place par la loi SERM, proposant notamment une forme juridique adaptée au cadre du bassin de vie avignonnais,
- La préparation d'un plan de financement, comprenant une synthèse des coûts d'investissement et de fonctionnement, une identification des ressources financières nécessaires et des pistes de financement sur le temps du projet.

Cette seconde phase d'étude sera confiée aux prestataires suivants : Société des Grands Projets au titre de la coordination globale du dossier de synthèse, des études d'offre de services, de trafic, de gouvernance et de financement, SNCF Réseau au titre des études ferroviaires, SNCF Gares et Connexions au titre des études de gares et pôle d'échanges, ainsi que l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, sous l'égide du Grand Avignon, au titre de l'insertion du projet sur le territoire.

Les partenaires actuels et co-pilotes de l'étude d'élaboration du dossier de synthèse sont, outre la ville d'Avignon : l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Vaucluse, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE), la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, Terre de Provence Agglomération, la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. La Région Occitanie est associée à la démarche, mais ne la finance pas.

Ces deux phases d'études dites de préfiguration devant aboutir au dépôt du dossier de synthèse du projet de SERM de l'aire avignonnaise au 1er trimestre 2026, font l'objet d'une « convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du Service Express Régional Métropolitain du bassin de vie d'Avignon ».

Cette étude, d'une durée globale de 15 mois, représente un coût total de 1 000 000 €.

La répartition financière entre les partenaires est la suivante :

Partenaire	Quotité	Montant
État	50,00 %	500 000,00 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	25,00 %	250 000,00 €
Département du Vaucluse	3,00 %	30 000,00 €
Département du Gard	1,00 %	10 000,00 €
Grand Avignon	11,00 %	110 000,00 €
Ville d'Avignon	5,00 %	50 000,00 €
Lubéron Monts de Vaucluse Agglomération	1,00 %	10 000,00 €
Sorgues du Comtat	1,00 %	10 000,00 €
Terre de Provence Agglomération	1,00 %	10 000,00 €
COVE	1,00 %	10 000,00 €
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	1,00 %	10 000,00 €
TOTAL	100,00 %	1 000 000,00 €

La contribution de la ville d'Avignon au titre de cette étude d'élaboration du dossier de demande de statut SERM ou « dossier de synthèse » est donc de 50 000€.

Étude SERM de l'étoile ferroviaire avignonnaise

Une « convention relative au financement de l'étude d'exploitabilité du nœud d'Avignon - phase 1 », c'est-à-dire à l'horizon du Plan d'Exploitation Émergent (2030+), a été approuvée par délibération n°16 au Conseil Municipal du 18 juillet 2024. Cette étude, pour laquelle la ville d'Avignon a approuvé une participation de 43 667 € (8,33%), est conduite sur 12 mois.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui d'étudier à la suite la définition et les conditions d'exploitabilité des infrastructures ferroviaires rendues nécessaires à l'horizon SERM, correspondant aux scénarios contrastés de schémas de desserte proposés dans le cadre de l'élaboration du dossier de synthèse du SERM.

Le programme prévisionnel de cette étude dénommée « étude SERM de l'étoile ferroviaire avignonnaise » est le suivant :

- Analyser et expertiser les offres ferroviaires figurant dans les schémas de mobilités proposés,
- Réalisation des études d'exploitation ferroviaire en ligne (circulations/sillons) et identification des aménagements induits nécessaires, vérifier l'exploitabilité des scénarios et de réaliser une première estimation financière des aménagements nécessaires sur les sujets n'ayant fait l'objet d'aucune étude préalable.

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

Cette étude, d'une durée de 6 mois, représente un coût total de 250 000 €.

La répartition financière entre les partenaires est la suivante :

Partenaires	Clé de répartition	Montant en euros courants
Etat	50%	125 000 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	25%	62 500 €
Le Grand Avignon	16,67%	41 675 €
La ville d'Avignon	8,33%	20 825 €
TOTAL	100%	250 000 €

La contribution de la ville d'Avignon au titre de cette étude SERM de l'étoile ferroviaire avignonnaise est donc de 20 825 €.

Convention de partenariat pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin de vie d'Avignon

L'élaboration d'un projet de mobilité multimodal, tel le SERM, à l'échelle du bassin de vie avignonnais, nécessite de disposer d'une connaissance des mobilités sur cet espace territorial, et d'outils communs d'aide à la décision.

Pour atteindre cet objectif, l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²), basée sur une méthodologie harmonisée au niveau national, constitue la seule source d'information disponible pour analyser les pratiques de mobilité de toutes les catégories de personnes sur le bassin de vie, et ce faisant, pour évaluer et améliorer les politiques de mobilités de notre bassin de vie, dont le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) du bassin de vie d'Avignon.

Par ailleurs, cette enquête aura vocation à alimenter les démarches de planification des grandes infrastructures de transport et des plans de mobilité (Ex-PDU) ainsi que des documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Les Programmes Locaux d'Habitat (PLH)...., auxquels elle apportera une connaissance fiable et précise des comportements de mobilité de la population.

Il est donc envisagé de réaliser une EMC², dans le cadre du SERM du bassin de vie d'Avignon, afin de recueillir les éléments de connaissance de la mobilité sur l'ensemble du territoire et de tirer enseignement des principaux résultats pour alimenter les études SERM actuelles et à venir.

Le Grand Avignon est désigné maître d'ouvrage de cette étude, qui sera co-pilotée par l'ensemble des financeurs. Le programme prévisionnel de l'étude est le suivant :

- L'enquête cœur, menée auprès d'un panel représentatif de 2600 à 3300 ménages, habitant un périmètre couvrant 80 à 131 communes (le périmètre variant suivant les options méthodologiques choisies),
- L'enquête complémentaire « week-end », interrogeant plus spécifiquement la mobilité commerciale ou de loisir,
- Les exploitations de données,
- L'analyse commune des principaux résultats,
- La mise à disposition des données,
- Le plan de communication.

Cette étude, d'une durée de 18 mois, représente un coût total de 1 100 000 €, répartis comme suit :

- 1 000 000 € au titre de la réalisation de l'enquête,
- 100 000 € au titre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Cerema.

La répartition financière entre les partenaires est la suivante :

Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC ²)	Participation en € HT	Quotité
Etat	500 000 €	50%
Région	250 000 €	25%
Grand Avignon	200 000 €	20%
Département du Gard	10 000 €	1%
Département de Vaucluse	10 000 €	1%
Ville d'Avignon	5 000 €	0.5%
COVE	5 000 €	0.5%
Sorgues du Comtat	5 000 €	0.5%
Luberon Monts du Vaucluse	5 000 €	0.5%
Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse	5 000 €	0.5%
Terre de Provence	5 000 €	0.5%
TOTAL	1 000 000 €	100 %

Mission d'AMO du Cerema	Participation en € HT	Quotité
Région	25 000 €	25%
Grand Avignon	21 000 €	21%
Département du Gard	9 000 €	9%
Département de Vaucluse	9 000 €	9%
Ville d'Avignon	6 000 €	6%
COVE	6 000 €	6%
Sorgues du Comtat	6 000 €	6%
Luberon Monts du Vaucluse	6 000 €	6%
Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse	6 000 €	6%
Terre de Provence	6 000 €	6%
TOTAL	100 000 €	100 %

La contribution de la ville d'Avignon au titre de la convention de partenariat pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin de vie d'Avignon est donc de 11 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la Loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 définissant les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) comme une offre multimodale de services de transports collectifs publics.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du Service Express Régional Métropolitain du bassin de vie d'Avignon à intervenir avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Occitanie, le Grand Avignon, le Département du Gard, le Département de Vaucluse, la COVE, Les Sorgues du Comtat, Lubéron Monts du Vaucluse, Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse, Terre de Provence,
- **APPROUVE** le projet de convention relative au financement de l'étude SERM de l'étoile ferroviaire avignonnaise à intervenir avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Grand Avignon,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin de vie d'Avignon à intervenir avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, le Département du Gard, le Département de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE), la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat, Lubéron Monts du Vaucluse Agglomération, la Communauté de communes Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse, Terre de Provence agglomération,
- **IMPUTE** les dépenses sur les chapitres 20 et 204,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGault, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOuARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025

ACTE PUBLIE LE 30/04/2025